

PROJET DE LOI 143



**Coalition des garderies privées
non subventionnées du Québec**

24/10/2017

Loi visant à améliorer la qualité éducative
et à favoriser le développement
harmonieux des services de garde
éducatifs à l'enfance

Projet de loi 143

**LOI VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ ÉDUCATIVE ET À FAVORISER
LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES SERVICES DE GARDE
ÉDUCATIFS À L'ENFANCE**

La Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec tient à remercier La Commission des relations avec les citoyens, de l'avoir invitée à se prononcer sur le projet de loi no 143: Loi visant à améliorer la qualité et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatif à l'enfance. Nous avons analysé ce projet en tenant compte de la qualité de nos services ainsi que des besoins des parents utilisateurs.

IL FAUT CESSER DE PARLER DE SERVICE DE GARDE, ET COMMENCER À PARLER DE SERVICE D'ÉDUCATION A LA PETITE ENFANCE.

En raison des nombreux défis et dû à l'importance des engagements significatifs requis pour le ministère de la Famille, nous sommes heureux d'apprendre que le premier Ministre Philippe Couillard a nommé un ministre dédié exclusivement au ministère de la Famille.

Depuis toujours, nous travaillons pour l'équité des places et l'égalité des chances pour les enfants du Québec. Nous voulons que chaque enfant puisse avoir une place de qualité et sommes soucieux de son bien-être. Nous sommes fières de travailler avec le ministère et ses partenaires pour établir des mesures structurantes pour la qualité des programmes éducatifs. Nous demandons depuis toujours au ministère de la Famille d'établir des mesures structurantes de qualité pour l'ensemble des services éducatifs à l'enfance.

La Coalition recommande dans un premier temps qu'il y ait seulement une appellation pour les services de garde éducatifs à la petite enfance. Cela éviterait la confusion auprès des parents et des partenaires. Nous sommes des partenaires du réseau et nous voulons travailler pour que chaque enfant puisse avoir une place de qualité dans un service de garde éducatif à la petite enfance de qualité. Nous voulons tous offrir aux enfants les meilleures conditions possibles pour leurs développements.

Suite à la lecture du projet de loi 143 de la commission, la Coalition des Garderies privées non subventionnées est d'accord avec une grande majorité des recommandations. Toutefois nous sommes en désaccord que seulement un groupe d'enfants sera soutenu dans des milieux où nous injectons le l'argent neuf au détriment d'enfants qui ont choisi des services de garde éducatif non subventionnés.

La Coalition veut promouvoir la réussite éducative pour ses enfants. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous voulons bien comprendre ce que le ministre entend par « réussite éducative » ainsi que par la « qualité ». Le programme Accueillir la petite enfance est déjà en place par le ministère ainsi que le « Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité ». Nous demandons au ministre de revoir ses programmes éducatifs pour en faire un programme universel pour tous les services de garde éducatif et qu'il y ait un arrimage avec la maternelle 4 ans. Des mesures structurantes pourront être basé sur le programme obligatoire et chaque service de garde devront en faire l'application dans son milieu.

Avec le programme maternelle 4 ans universelle pour une meilleure transition scolaire, les services de garde et leurs éducatrices sont les meilleurs pour l'accompagnement des enfants de 4 ans vers le milieu scolaire. Nous avons des groupes plus restreints que dans les écoles et nous connaissons les besoins des enfants de 4 ans. Le gouvernement doit éviter la scolarisation précoce.

Pour l'obtention de permis pour les services de garde non subventionnés, la demande de dossier devrait être conforme pour tous. Nous sommes déjà tenus aux même lois et règlements que les services subventionnés

sauf pour le financement. Si le ministère à octroyer des places sans se soucier des besoins réels et de la qualité, nous le tenons entièrement responsable. Plusieurs d'entre nous avons eu un processus très rigoureux pour avoir notre permis. Avoir un plan d'affaires est la moindre des choses. Nous demandons au gouvernement de fournir au demandeur le portrait de sa région. Par le fait même, la Coalition demande d'avoir un siège sur tous les comités consultatifs sur l'offre de service de garde éducatif à l'enfance. Ce comité de consultation a le devoir d'être impartial dans ses recommandations auprès du ministre.

Le projet de loi précise formellement l'obligation du prestataire de service de garde d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de chacun des enfants dans son service. C'est un incontournable pour tous les services de garde déjà établi et à venir. L'usage de mesure dégradantes ou abusives, de punitions exagérées, de dénigrement ou de menaces susceptibles d'humilier un enfant est déjà interdit dans tous les milieux. Pour les pénalités du règlement 113.2., ce n'est pas le service de garde qui applique ces mesures mais bien un individu. Nous demandons au ministre de retirer ses pénalités et de revoir ce règlement.

L'obligation de fournir tous les renseignements demandés par le ministère, devront aussi être suivi par une aide. Nous sommes dans l'obligation de suivre les lois, sans aucun soutien. Pour les nouvelles sanctions administratives, le ministre devra être équitable avec tous les services de garde. Il est certains qu'avec moins de budget, les services de gardes non subventionnés n'ont pas les mêmes ressources que les services de gardes subventionnés. Nous sommes d'accords pour les pénalités sur la santé et sécurité des enfants ainsi que le programme éducatif suite à des mesures structurantes équitables dans l'avenir. Par exemple, actuellement les services de gardes non subventionnés sont en pénurie d'éducatrices qualifiées. Plusieurs services de garde sont donc pénalisés par ce manquement. Nous ne pouvons concurrencer avec les CPE, qui reçoivent des subventions pour avoir des éducatrices qualifiées.

La grande majorité des emplois d'éducatrices sont occupés par des femmes. Ce domaine attire des femmes dans une jeune carrière. Certaines d'entre elles sont à une nouvelle étape de leur vie et font un changement de carrière. L'Attestation d'étude collégial sont pour elle un deuxième souffle à leur carrière. Ce sont des femmes pour la plupart, elles étudient le soir comme le jour. En terminant leurs cours elles se voient remettre un diplôme mais elles n'ont malheureusement aucune reconnaissance du ministère de la Famille. Si le gouvernement impose à tous les services de garde un ratio d'éducatrices, il aura le devoir de supporter ses exigences en remettant les mêmes subventions pour toutes les éducatrices. Aider les éducatrices à bonifier leurs formations pour l'obtention d'un DEC et accepter les éducatrices détenant un diplôme d'AEC. Nous souhaitons que les éducatrices de tous les milieux de service de garde puissent avoir accès à une formation continue. Que ce service soit soutenu par le ministère de la Famille ainsi que le ministère de l'Éducation.

Pour ce qui est de l'utilisation du guichet unique, la place 0-5 ans, nous sommes d'accord pour l'obligation d'inscription à la condition que ce guichet soit totalement gratuit pour tout le réseau. Comme c'est une obligation du gouvernement, nous demandons que ce guichet soit subventionné dans son entièreté et que tous les services de garde puissent s'inscrire. Le but de ce guichet est d'avoir les renseignements les plus précis au sujet de notre réseau pour toutes les régions du Québec. Il est certain que les services de garde non subventionnés ne souhaiteront pas payer pour un guichet qui profite plus le service de garde subventionnés que le privé non subventionné. Toutes les demandes obligatoires de la part du ministre devront venir avec un soutien et des ressources pour l'ensemble du réseau.

La Coalition est un partenaire engagé qui travail conjointement avec le gouvernement et les autres partenaires du réseau. Nous avons déjà offert au cours des dernières années des pistes de solution au ministère de la Famille. Ces recommandations visent avant tout l'équité pour les parents et pour l'ensemble des contribuables au Québec. Nous proposons donc au ministère de la Famille ainsi qu'à nos partenaires d'innover avec ces nouvelles initiatives.

En conclusion, comme tous les prestataires de service de garde titulaire de permis, nous voulons assurer le bien-être et la sécurité de nos enfants. Nous voulons que chaque enfant puisse avoir la même chance de réussite. Nous demandons au ministre de penser dans un premier temps à l'enfant et de lui donner toutes les chances. Nous sommes des partenaires de qualité et nous travaillons pour le mieux-être auprès des enfants du Québec.

Que le ministre donne la chance d'avoir l'équité des places et l'égalité des chances pour tous les enfants du Québec.

Marie-Claude Collin

Présidente de la Coalition des Garderies privées non subventionnées du Québec

Recommandations :

- Que le gouvernement reconnaisse formellement la Déclaration pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à des services éducatifs de qualité dès la naissance, adopté, lors du Sommet sur l'éducation à la petite enfance, par une trentaine d'organisations représentant plus de 2 millions de Québécois ;
- Le ministère de la Famille devrait aider tous les enfants du Québec à obtenir le choix d'une place dans des services éducatifs à l'enfance de qualité, en ayant un objectif d'équité pour tous ces enfants. L'universalité d'un réseau de garde pour les enfants à moindre coût serait plus propice que la gratuité pour seulement un certain nombre d'entre eux;
- Avoir l'universalité dans le réseau pour tous les enfants du Québec qui sont dans une installation d'un service éducatif à l'enfance de qualité détenant un permis du ministère de la Famille;
- Les subventions devraient être pour les services directement reliés aux enfants;
- Le personnel dans les services de garde devrait avoir la même équité pour leurs emplois d'éducatrices dans l'ensemble des services éducatifs à l'enfance reconnu en installation. Elles sont les premières actrices dans le quotidien et le développement des enfants;
- Reconnaître les éducatrices détenant un AEC et soutenir la formation continue par les ministères de l'Éducation et de la Famille;
- Avoir le guichet unique gratuit pour tous les prestataires de services de garde titulaires de permis;
- Que le ministre impose un programme éducatif universel pour tous les services de garde ainsi que la maternelle 4 ans. Qu'il puisse y avoir un arrimage avec la maternelle 4 ans et se doter de moyens d'évaluation de la qualité;
- Que le ministère évite la scolarisation précoce;
- Que le ministère de la Famille déploie les ressources nécessaires pour accompagner les services éducatifs afin d'atteindre les standards de qualité;
- Que le fardeau de la qualité ne repose pas seulement sur les épaules du personnel;
- Que le ministère de la Famille se dote de moyens d'évaluation de la qualité et qu'elle soit obligatoire pour tous les milieux;
- Avoir un meilleur contrôle sur l'octroi de nouveaux permis;
- La Coalition demande d'avoir un siège sur tous les comités consultatifs sur l'offre de service de garde éducatif à l'enfance. Ce comité de consultation a le devoir d'être impartial dans ses recommandations auprès du ministre;
- Que le ministère de la Famille mette en place un mécanisme impartial, neutre et fondé sur la qualité pour l'octroi des places en service de gardes;
- Avoir le soutien financier pour les renseignements administratifs exigé par le ministère de la Famille;
- Revoir le règlement 113.2 pour les sanctions;